

Administration de la justice

Depuis le 1er janvier 2006 et l'entrée en vigueur de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF), chaque service public se doit de répondre à des critères de qualité, d'efficacité et de célérité. Le pôle « Administration de la Justice » est l'émanation concrète de cette volonté. Il dispense donc des enseignements destinés d'une part à renforcer

la connaissance que doit avoir le magistrat de son environnement institutionnel, de ses partenaires dans la cité ; et d'autre part, à faire de lui un acteur dans le processus de gestion de sa juridiction, notamment en percevant les modalités de gestion administrative des juridictions et des institutions judiciaires. Ce pôle a également pour but de faire du magistrat un participant actif du développement technologique et des nouveaux modes d'organisation au sein des institutions judiciaires.



Doyen des enseignements
Renaud DENOIX DE SAINT MARC,
vice-président honoraire
du Conseil d'Etat,
membre du Conseil constitutionnel



Animatrice formation initiale
Sylvie LAUSI,
greffière en chef
sylvie.lausi@justice.fr



Animatrice formation continue
Géraldine AUVOLAT,
magistrate
geraldine.auvolat@justice.fr